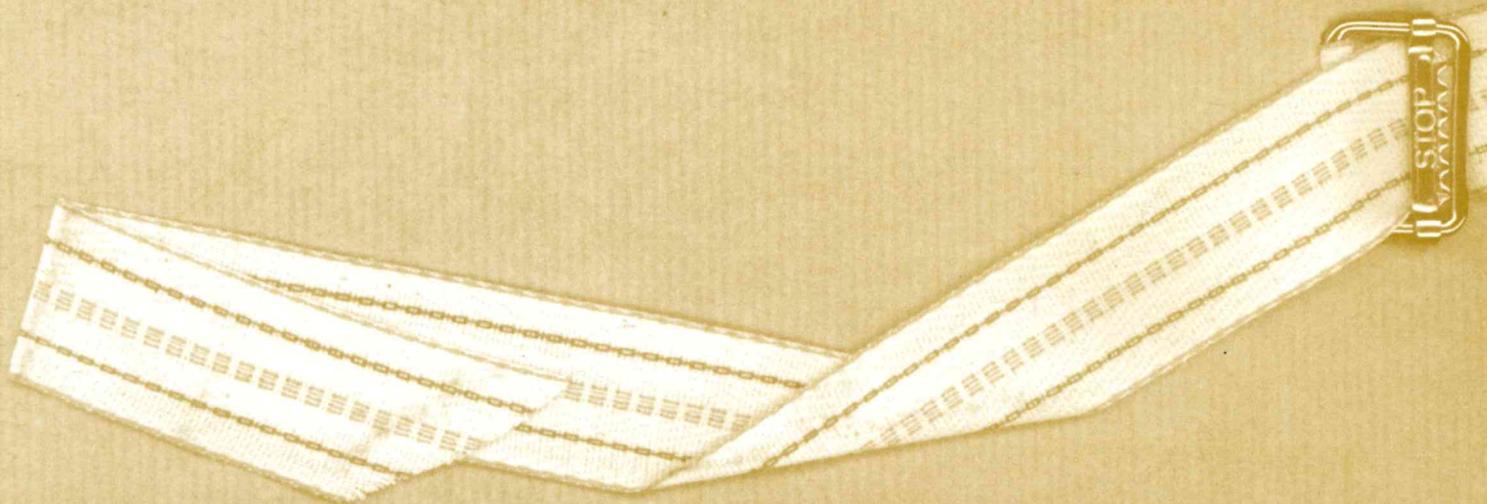


Affaire
TOP SECRET
LA GRESLE



2003

Commissaire des visionnaires
Sherlock Poireau
Quai des fèves
Paris 6 la bonne soupe

à Monsieur le Maire de La Gresle

Cher Monsieur Sabatin,

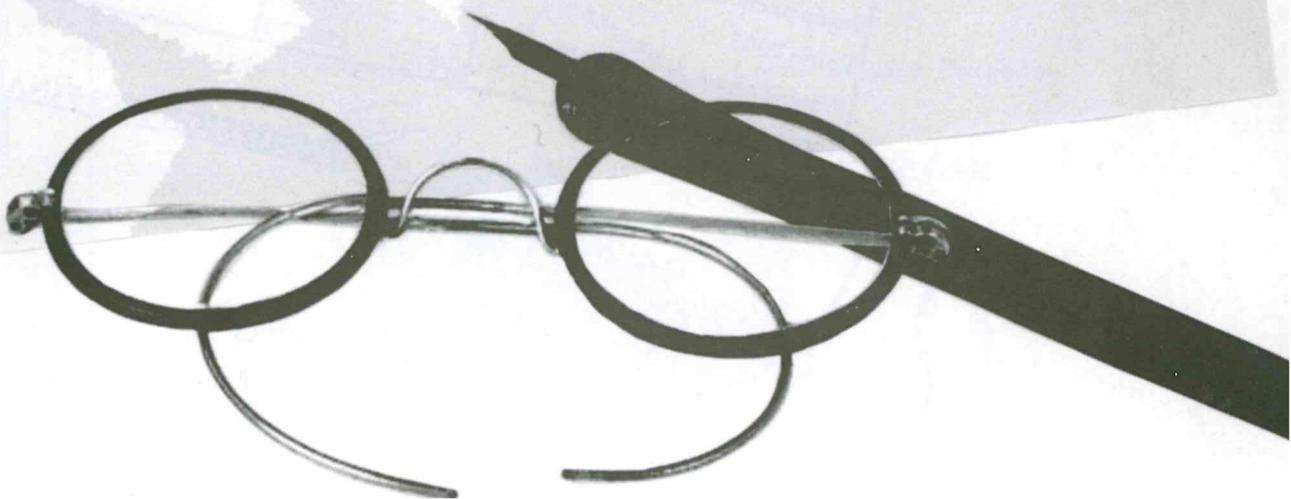
Merci beaucoup pour votre lettre. Je serai tout à fait ravi de vous aider.

Vos inquiétudes, vos interrogations m'ont convaincu de me rendre dans votre localité pour y mener une enquête approfondie et lever le voile sur cette affaire.

Je me propose donc de venir interroger certains de vos concitoyens et de consulter les documents et les pièces à conviction que je vous saurai gré de me remettre.

Bien cordialement,

Sherlock Poireau



COMMUNE LA GRESLE
Commune

CA 2003
COM M14

42104
Code INSEE

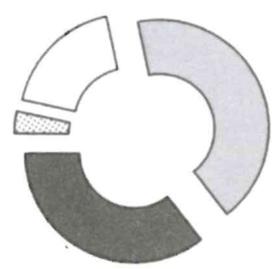
COMPTE ADMINISTRATIF

III

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

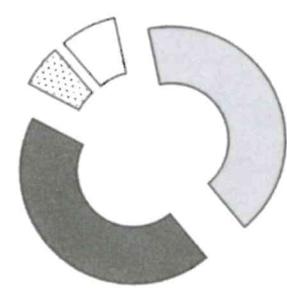
A

Dépenses de fonctionnement :
376 446 euros



- Charges de gestion courante
- Charges de personnel
- Intérêts des emprunts
- Financement de l'investissement

Recettes de fonctionnement :
376 446 euros



- Impôts, taxes, redevances
- Dotations et subventions
- Autres recettes
- Excédent antérieur reporté

COMPTE ADMINISTRATIF

III

B - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

B

Opérations et Travaux	Dépenses	Recettes	
		Subvention	Autofinancement
Aire de jeux du château	3 795		3 795
Equipement de la cantine scolaire	8 855		3 904
Voirie 2003	42 000	4 951	23 717
Réhabilitation de la décharge	47 169	18 283	16 147
Façade de l'église	156 794	31 022	84 686
		72 108	

Vanessa PRADET - COMMISSION DES FINANCES -

*Voir financement
des travaux ? !*

AFFAIRE :

La Gresle

OBJET :

AUDITION
du nommé
FRANCOIS-PIERRE
Didier

Président de la
Commission
Habitat,
Bâtiments
Communaux,
Vie économique



PROCES-VERBAL

L'AN *deux mille trois* le *cing décembre*
à *dix-sept* heures

NOUS : *Sherlock Poireau*
Commissaire des visionnaires

Poursuivant l'enquête menée à *La Gresle*,
Vu les articles 53 et suivants du code de procédure pénale,
Entendons *François-Pierre Didier*.

SUR LES FAITS :

QUESTION : *Le budget laisse apparaitre une dépense importante pour la réfection de l'église. Allez-vous augmenter les impôts ?*

REPONSE : Non, bien-sûr.

Cette dépense a été prévue depuis plusieurs années et des sommes importantes ont été provisionnées pour réaliser ce chantier de 150 000 euros. Je dois vous préciser que ces travaux sont subventionnés à 55 % par le Conseil Général de la Loire, et le solde est autofinancé sans emprunt par la commune.

L'importance de la rénovation des façades de l'église ne doit pas nous faire oublier les autres travaux réalisés depuis 2 ans, à savoir :

- l'installation du chauffage dans le local des jeunes,
- le changement de l'alarme incendie dans la salle des sports,
- la réparation des blocs lumineux de secours et l'éclairage de la salle des sports,
- la mise en place d'un contrat de maintenance préventive pour le chauffage de l'ensemble des bâtiments communaux.

Actuellement, nous assurons le suivi et la coordination des travaux de l'église, nous construisons une cage d'escalier distribuant la buvette et le local des jeunes à la salle des sports, et à très court terme nous allons réaménager la cuisine et les sanitaires de la salle d'animation rurale.

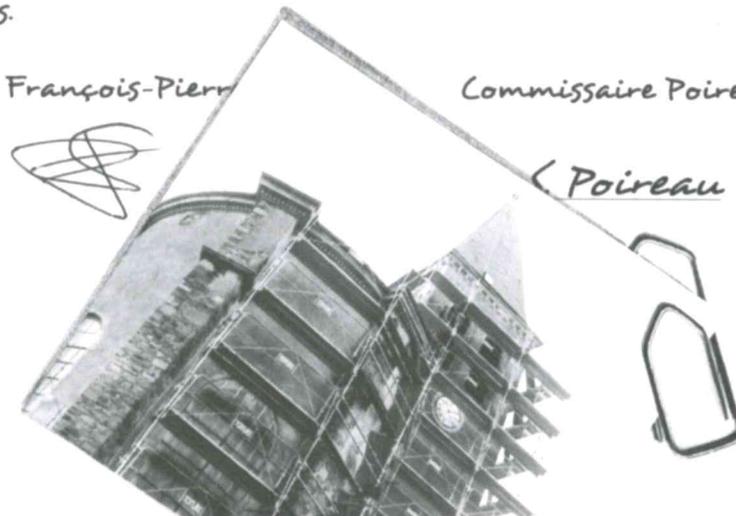
Pour chaque projet, la commission étudie et identifie les meilleures options techniques, pratiques, esthétiques et économiques. La plupart des corps de métier du bâtiment sont représentés au sein de l'équipe (maçonnerie, électricité, couverture, plâtrerie, peinture).

Après lecture faite par lui-même, l'intéressé persiste et signe le présent avec nous.

Mr François-Pierre

Commissaire Poireau

L. Poireau



AFFAIRE :

La Gresle

OBJET :

**PERQUISITION
A L'EGLISE**

PROCES-VERBAL

L'AN *deux mille trois* le *sept décembre*
à *neuf heures trente*

NOUS : *Sherlock Poireau*
Commissaire des visionnaires

Poursuivant l'enquête menée à *La Gresle*,
Vu les articles 53 et 56 du code de procédure pénale,

Nous transportons à l'église sise au bourg de La Gresle 42
Procédons à une minutieuse perquisition en la présence constante et
effective de la nommée Dugelet.

L'intéressée nous déclare :

L'exposition des biens de l'église, réalisée le 26 octobre 2002, nous a laissé penser, à juste titre, que certains objets pouvaient avoir une certaine valeur historique. Il a alors été demandé à Mme Anne Carcel, conservateur des arts et antiquités du département de la Loire, de nous aider à faire le tri. Elle a présenté une sélection de ces objets en commission départementale pour des mesures de protection.

Huit éléments sont maintenant inscrits au répertoire supplémentaire des Monuments Historiques : le retable de la Vierge Marie du XVIIème siècle (dont nous continuons à rechercher l'origine), les statues de la Vierge à l'Enfant, de St Roch, St Blaise, St Clair, Ste Catherine et Ste Philomène, qui datent toutes du début du XIXème siècle, ainsi qu'une chasuble en velours rouge brodée de fils d'or et d'argent de la même époque.

Seize autres éléments sont inscrits au répertoire départemental, tous du XIXème siècle ; deux bannières, un ensemble de burettes et plateau, un calice et sa patène, un ciboire en argent, une croix de procession, une parure de dais en tissus or moiré brodé de fil d'or, deux chasubles, une paire de dalmatiques, deux ostensoirs et trois reliquaires.

Il nous appartient désormais de prendre soin de tous ces biens. Nous espérons dans un premier temps faire sceller les statues, rénover les plus abîmées et pourquoi pas, dans quelques années, installer une vitrine sécurisée pour exposer ce qui est parvenu jusqu'à nous grâce aux bons soins des curés qui se sont succédés à La Gresle, du Père Rullière au Père Turlin, et sûrement aussi grâce à Mademoiselle Agnès, longtemps au service du Père Turlin, si discrète, ordonnée et dévouée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter à la mairie l'inventaire réalisé en novembre 2003.

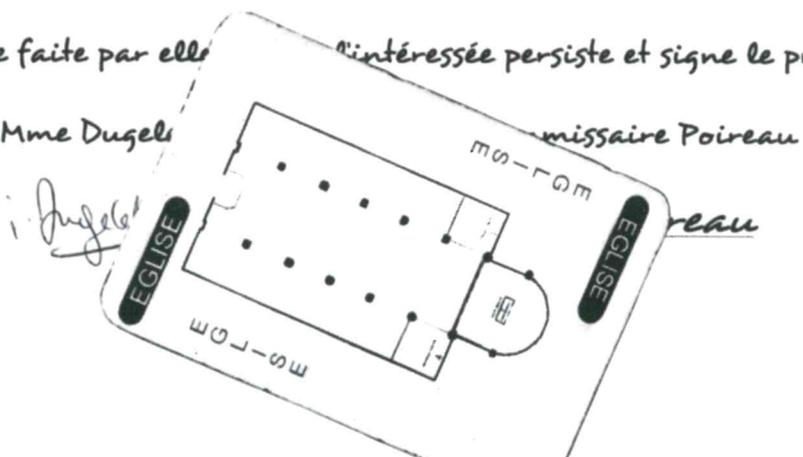
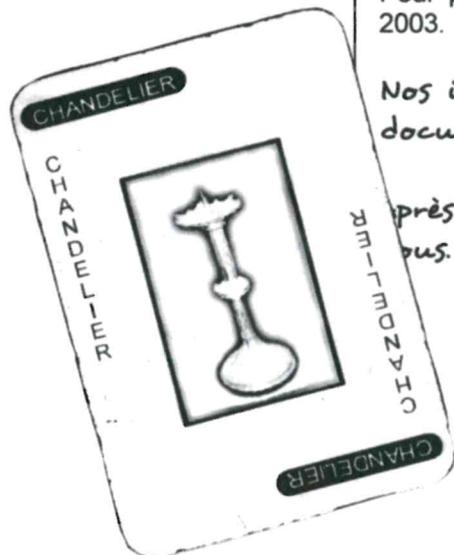
Nos investigations menées ne nous permettent pas de découvrir des objets,
documents susceptibles d'intéresser l'enquête en cours.

Après lecture faite par elle
de ce procès-verbal,

l'intéressée persiste et signe le présent avec

Mme Dugelet

Commissaire Poireau



personnes susceptibles
d'avoir fréquenté l'église

MARIAGES

Christophe GUYOT et Evelyne MUGUET

Le 22 mars à LA GRESLE

Damien PETIT et Stéphanie DESPORTE

Le 26 juillet à LA GRESLE

Clément BEAUJEU et Christelle BESSON

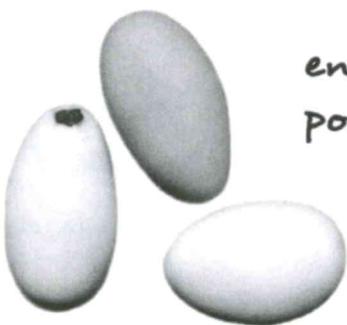
Le 9 août à FOURNEAUX

Didier PAULHAN et Lucie JACQUETIN

Le 9 août à AUROUX (Lozère)

Frédéric MINOT et Marie Judith DA SILVA

Le 20 septembre à POUILLY-SOUS-CHARLIEU



envoyer dragées au labo
pour prélèvement et analyse

voir traces éventuelles
de salive, rouge à lèvres...

nouveaux arrivants
au village

NAISSANCES

AURELIE Marie Jeanne,

le 13 mars
de Hubert PRALUS et Denise MURARD
« Girard »

LOÏS,

le 8 avril
de Yohann BILLIOTET et Caroline VERMOREL
« La Croix Bleue »

LOAN,

le 2 juillet
de Philippe DELORME et Christina VICTORIO
« Les Grandes Terres »

GLADYS,

le 22 septembre
de Philippe POULETTE et Régine AMAR
« Ronchevol »

JEANNE Léa Ines,
ELINA Aurore Marie,
EMALYS Ida Héloïse,

le 21 novembre
de Olivier ARTHAUD et Marianne LAURIE
« Pralong »



Emalys ?
Jeanne ?
Elina ?

DECES

Alain AVILES, 53 ans, place de l'église, décédé le 4 janvier à La Gresle

Jeanne DUMAS, veuve POUPIER, 87 ans, Le Bourg, décédée le 26 janvier à Roanne

Mélina BONNETAIN, vve POTHIER, 86 ans, Maison de Retraite, décédée le 12 mars à La Gresle

Madeleine BANCILLON, vve PERALDO, 96 ans, Maison de Retraite, décédée le 14 avril à Roanne

Mathilde RUIZ, 83 ans, Maison de Retraite, décédée le 28 avril à Roanne

Louis CAQUERET, 74 ans, Rue St-Jean, décédé le 9 mai à La Gresle

Marthe REGARD, 75 ans, Maison de Retraite, décédée le 24 mai à Roanne

Georgette FLORIMOND, 75 ans, Maison de Retraite, décédée le 15 juin à La Gresle

Marie-Louise PORTALIER, Ep. FESSY, 81 ans, Maison de Retraite, décédée le 11 août à La Gresle

André POLLOCE, 66 ans, Le Bourg, décédé le 12 août à Cours-La-Ville

Francisca MORENO ESPANA, vve LOPEZ, 80 ans, Maison de Retraite, décédée le 13 août à La Gresle

Marguerite MAUERHOFER, vve BEL, 90 ans, La Croix Bleue, décédée le 28 septembre à Cours-La-Ville

Louis Pierre DENIS, 76 ans, Le Bourg, décédé le 11 octobre à Roanne

Ferdinand VAGINAY, 83 ans, Les 4 Croix, décédé le 19 octobre à Cours-La-Ville

Joseph BERCHOUX, 75 ans, Poulailon, décédé le 7 novembre à Cours-La-Ville

Marius PRADET, 63 ans, Les 4 Croix, décédé le 1^{er} décembre à Bron

ONT ETE INHUMEES à LA GRESLE

Louise BRISEBRAS, Ep. VIARD, décédée le 6 janvier à Marseille

Yvonne CHABAS, vve PIGNERET, décédée le 27 février à Bourg-de-Thizy



PROCES-VERBAL

L'AN deux mille trois le sept décembre
à neuf heures quarante-cinq

NOUS : Sherlock Poireau
Commissaire des visionnaires

AFFAIRE :

La Gresle

OBJET :

AUDITION
du nommé
FRANCOIS-PIERRE
Didier

Poursuivant l'enquête menée à La Gresle,
Vu les articles 53 et suivants du code de procédure pénale,
Entendons François-Pierre Didier.

SUR LES FAITS :

QUESTION : Plus de 80 enfants fréquentent les écoles du village. Comment est organisée leur prise en charge en dehors des heures scolaires ?

REPONSE : Cette prise en charge est assurée par deux associations. D'une part l'Association Familiale, qui gère le transport scolaire (ramassage des enfants dans la campagne pour les conduire à l'école), et d'autre part l'Association du Restaurant et de la Garderie Scolaires (A.R.G.S) qui a en charge l'organisation de la garderie des enfants de 7h30 à 18h30 et le repas de midi.

La commission des écoles se doit de communiquer aux membres du conseil les souhaits exprimés et argumentés par les représentants de ces associations, pour améliorer les conditions d'accueil et de fonctionnement.

Elle est aussi à l'écoute des écoles. C'est ainsi que depuis le passage à l'euro, tous les livres de mathématiques ont été changés. La municipalité a également accepté de prendre en charge le salaire du chauffeur du car scolaire pour son utilisation lors de sorties telles que théâtre, cinéma, etc... A l'école publique, le personnel communal a effectué de petites réparations dans les salles de classe et a restauré le mobilier de l'une d'elles.

à lecture faite par lui-même, l'intéressé persiste et signe le présent nous.

Mr François-Pierre

Commissaire Poireau

S. Poireau

MENU DES ECOLES
LA GRESLE

lundi 1er décembre
quiche lorraine
tomate farcie
riz
fromage
fruit

mardi 2 décembre
salade composée
rôti de dinde
trompettes de la mort
fromage
crème dessert

jeudi 4 décembre
macédoine
noissonette
choux-fleurs

← contacter mon ami Mycos
pour vérifier
dangerosité

Mycos Toujours
 Expert en toxicologie mycologique - Police scientifique -
 Impasse du Champignon
 84000 Boletne

Cher Sherlock,

Suite à ton appel téléphonique du cèpe décembre concernant les risques éventuels liés à l'ingestion du *craterellus cornucorpioides*, je tiens à te rassurer, ce carpophore de la famille des cantharellaceae n'est aucunement dangereux. Il est au contraire un excellent comestible en dépit de son nom peu engageant « trompette de la mort ».

Il existe par contre dans ta région quelques faux-amis dont il faut se méfier (ci-joint deux fiches pour ne pas les confondre). Pour information ces champignons se rassemblent curieusement en cercles : on appelle ces phénomènes mycologiques étranges « les ronds de sorcières ».

Je me tiens à ta disposition pour tout autre renseignement.

Ton ami,

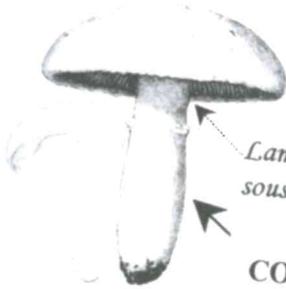
Mycos

FICHE CONSEIL

NE CONFONDEZ PLUS LES AGARICS

Ne jaunit pas à la coupe

Jaunit à la coupe



Lamelles roses sous le chapeau

BON COMESTIBLE

Le rose des prés
(*Agaric campestris*)



Lamelles roses sous le chapeau

INDIGESTE

L'agaric jaunissant
(*Agaric xanthoderma*)

NE CONFONDEZ PLUS LES AMANITES ET LES ANNAMITES

Jaune verdâtre

Jaune naturellement



des lamelles sous le chapeau

MORTELLE

Une Amanite
(*Amanita phalloides*)



pas de lamelles sous le chapeau

GENTILLE comme tout

Une Annamite
(Habitante du Viêt-Nam)

FICHE CONSEIL

Ronds de sorcières...

sorcières...

sculptures

étranges...

hmm...



prise de renseignements
sur Sylviane Bono, sculpteur

Les sculptures de Sylviane Bono ou l'illusion du bois et de la vie

POUR CETTE DERNIÈRE EXPOSITION de l'année, l'office de tourisme de Haute Azergues nous propose de découvrir les réalisations de Sylviane Bono. Originaire de Lagresle dans la Loire, cette sculptrice a choisi d'exposer des œuvres très atypiques, avec un ensemble de sculptures qu'elle a entrepris de réaliser suite à la tempête de décembre 1999. Face à ce cataclysme, elle a eu le besoin, le sentiment de faire le parallèle entre les corps et les arbres meurtris, en réalisant dans des enchevêtrements en apparence inextricable l'éternelle renaissance de la vie. Une vie toujours plus forte, toujours plus belle. Ces sculptures, où se dégagent le dynamisme des corps pour exprimer la vie, et l'appa-

rence du bois meurtris pour rappeler la fragilité des êtres, sont très attentionné pour découvrir cette réalité, car en pénétrant dans cette exposition, on a le sentiment de se trouver devant une collection de bois morts que cet artiste aurait récoltés puis sculptés pour y dégager la vie. Lors du vernissage de cette exposition, le

cl
s't
vet
soit
festi
de C



AFFAIRE :

La Gresle

OBJET :

NOTIFICATION
DE MISE EN
GARDE A VUE
de la nommée
DUGELET
Isabelle

Présidente de la
Commission
Loisirs,
Communication,
Bulletin
municipal



PROCES-VER

L'AN *deux mille trois* le *dix décembre*
à *quatorze heures*

NOUS :

Sherlock Poireau
Commissaire des visionna

Poursuivant l'enquête menée à *La Gresle*,
Vu les articles 53 et suivants du code de procédure pénale,
Faisons comparaître *Dugelet Isabelle*.

L'informons de ses droits prévus aux articles 63-1 et 63-4, à savoir qu'elle est en droit de faire prévenir par téléphone une personne avec laquelle elle vit habituellement, qu'elle peut solliciter un examen médical et qu'elle peut s'entretenir avec un avocat de son choix.

SUR LES FAITS :

QUESTION : *Le bruit court dans le village que les vaches sont épuisées et vous êtes explicitement mise en cause. Comment expliquez-vous cela ?*

REPONSE : Je reconnais les faits qui me sont reprochés et je vais m'en expliquer.
En effet, nous avons réalisé au printemps dernier une série de douze cartes postales, dont une carte typique avec deux vaches affectueuses... ce sont ces vaches-là qui sont épuisées, car ce modèle a été vendu dans un temps record.
Le bulletin municipal, comme celui de l'an dernier, a été nous semble-t-il bien apprécié.

Un important travail concernant le patrimoine a eu lieu tout au long de l'année : la protection et l'inventaire des biens de l'église et l'inventaire du petit patrimoine du canton de Belmont de la Loire avec l'association « Patrimoine Haut-Beaujolais ». N'oublions pas la lourde tâche que nous avait confié les Editions Flohic qui devait éditer un livre sur le patrimoine du département de la Loire, commune par commune, et qui a déposé le bilan alors que nous venions de rendre le fruit de deux mois de travail avec des heures de recherches, des contacts avec les propriétaires... et aucun résultat pour l'instant.

Il faut aussi parler de l'active participation à la commission intercommunale du même nom dont nous sommes le relais : la dictée cantonale avec notre doyenne Mme Marguerite Delêtre qui nous a fait honneur, la randonnée tout terrain à Arcinges, le spectacle de cascadeurs Bourny à Cuinzier, le bulletin intercommunal « Elan à Neuf » dont nous vous conseillons fortement la lecture, sans oublier le syndicat d'initiative qui demande de la disponibilité.

Les projets ne manquent pas : un nouveau dépliant touristique, un site internet sont au programme. Mais bien sûr, le temps et nos moyens ne nous permettent pas d'aller aussi vite que nous le souhaiterions. Si un passionné d'informatique capable de créer un site se présentait, il serait véritablement le bienvenu.

Concernant Internet et plus particulièrement le Haut Débit, notre canton a été équipé à Belmont. Les communes voisines, qui possèdent des entreprises importantes, seront alimentées directement par le département du Rhône. Quelques foyers de La Gresle seront raccordables (vous pouvez tester votre ligne téléphonique sur le site : CYBERLOIRE.FR). Les personnes intéressées par le Haut Débit peuvent s'inscrire à la mairie, un grand nombre de candidats nous permettra d'intervenir et d'essayer de ne pas être oubliés...

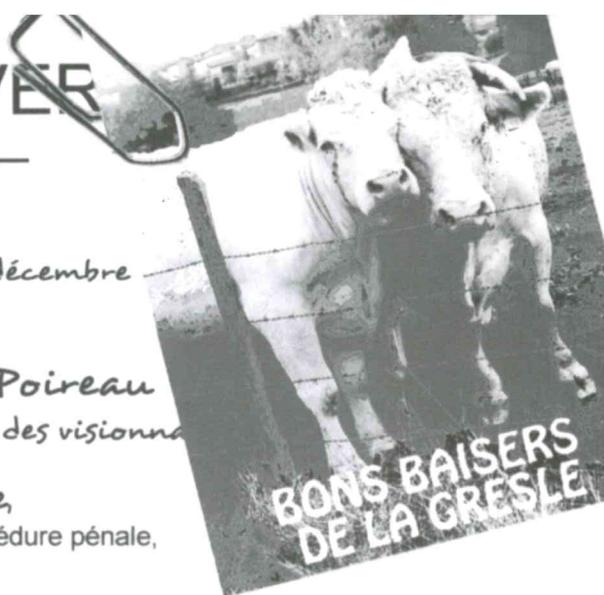
Après lecture faite par elle-même, l'intéressée persiste et signe le présent avec nous.

Mme Dugelet

Commissaire Poireau

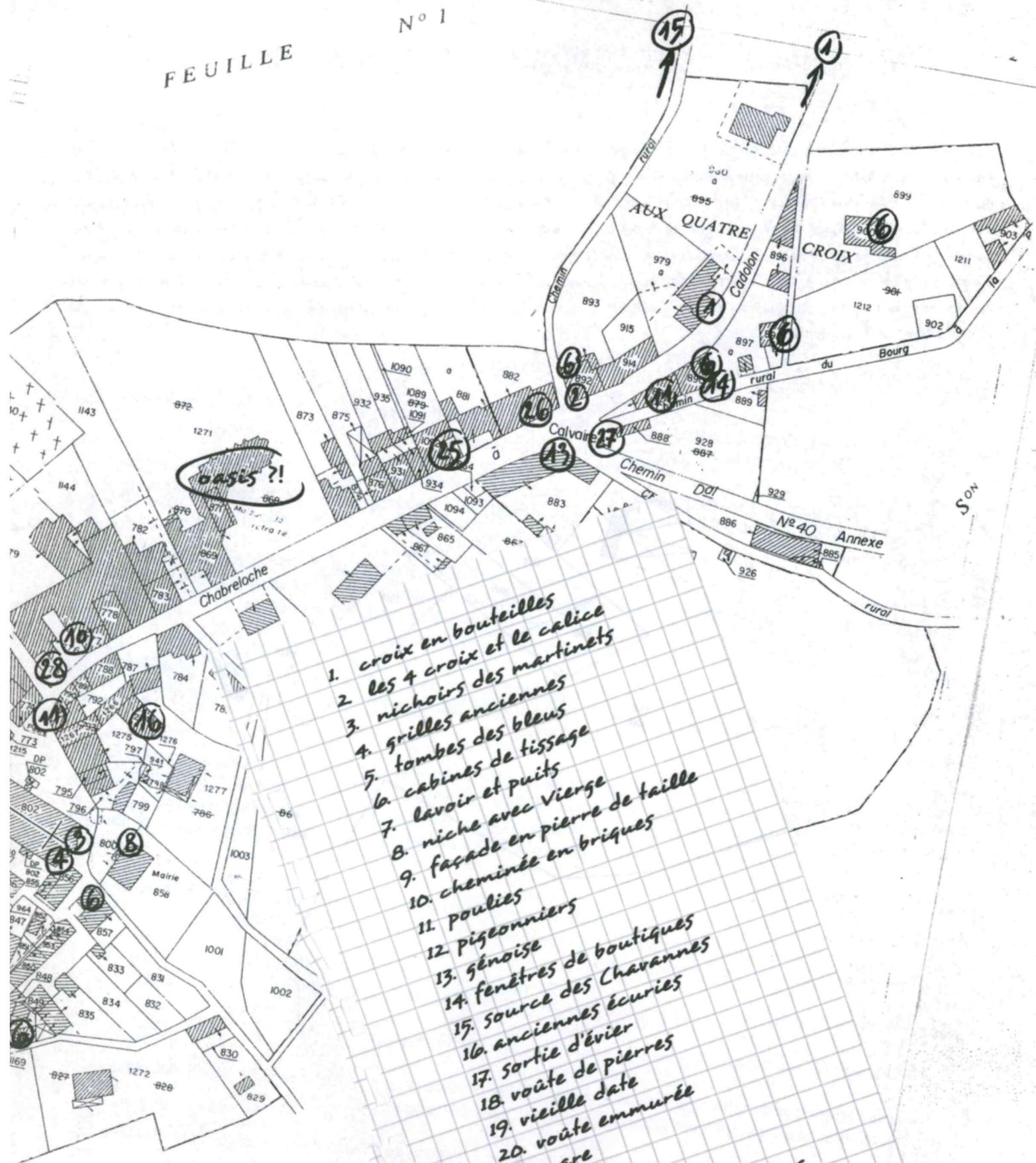
i. Dugelet

S. Poireau



Inspection des lieux





1. croix en bouteilles
2. les 4 croix et le calice
3. nichoirs des martinets
4. grilles anciennes
5. tombes des bleus
6. cabines de tissage
7. lavoir et puits
8. niche avec Vierge
9. façade en pierre de taille
10. cheminée en briques
11. poulies
12. pigeonniers
13. génoise
14. fenêtres de boutiques
15. source des Chavannes
16. anciennes écuries
17. sortie d'évier
18. voûte de pierres
19. vieille date
20. voûte emmurée
21. mare
22. bassin
23. soupiraux
24. panneaux indicateurs
25. vieilles publicités
26. anneaux
27. croix des 4 croix
28. croix de la place
29. croix de Ronchevol

RECHERCHE D'INDICES DANS LE BOURG

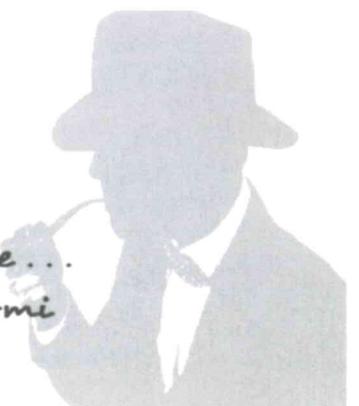
Pas de patrimoine exceptionnel, cependant la qualité des anciennes constructions est à remarquer. Beaucoup de petits détails parlent du passé et traduisent la vie d'autrefois : les fenêtres des boutiques, les cabines, du temps où chacun tissait, les puits longtemps nécessaires quand l'eau n'arrivait pas sur l'évier, tous les symboles de la religion qui avait une grande importance. D'ailleurs, en 1856, Théodore Ogier, décrivant la commune, écrit : « l'air est vif et pur, les habitants sont doués généralement d'une bonne constitution, ils sont assez portés aux sentiments religieux ». Ceci explique pourquoi il y a tant de croix, de chapelles et une belle église.

Liste non exhaustive :

- 1 - Les croix en bouteilles emmurées : signe de protection que l'on trouve encore sur quelques anciennes maisons. La disposition des bouteilles peut varier, on peut la considérer comme la signature du maçon.
- 2 - Les 4 croix et le calice : à la fin de la réfection des chenaux du café des 4 croix, il y a 15 ans environ, Le zingueur Michel Cléret voulut faire une bonne farce au cafetier en décorant l'angle de sa maison par cette insolite composition.
- 3 - Les nichoirs des martinets : situés sur les piliers à l'arrière de l'église, deux ensembles de quatorze nichoirs, financés par des dons privés, permettront aux martinets de continuer à nicher dans cet édifice après la réfection des façades. Cet oiseau migrateur, surnommé « l'arbalétrier », vit toujours en vol, ne se pose que pour nicher, n'occasionne aucune nuisance et devient de plus en plus rare.
- 4 - Anciennes grilles de la sacristie : grilles de protection, composées de 2 parois rivetées. Sans doute réemployées lors de la construction de l'église en 1834. Quelle peut être leur origine : l'ancienne église ou le château de la Place ?
- 5 - Les tombes des bleus : très caractéristiques, un seul cadre en bois, et une croix noire toute simple pour les pratiquants de cette branche de l'Eglise séparée de l'Eglise officielle en 1801 au moment du Concordat. Les bleus ont continué à célébrer les fêtes alors supprimées, et observent avec rigueur les prescriptions de l'Eglise relatives au jeun et à l'abstinence, au repos du dimanche et des jours fériés. Ces groupes sont de plus en plus rares et ne sont présents que dans quelques régions de France ou de Belgique.
- 6 - Les cabines (ou ateliers) de tissage : petit bâtiment jouxtant l'habitation avec un toit à deux pans d'inclinaison différente, le plus pentu au Nord garni de vitres (shed). Ces locaux étaient utilisés pour le tissage et sont remployés très souvent comme garages.
- 7 - Lavoir et puits dans mur : lavoir privé et puits contigu encastré dans un mur de soutènement en pierres.
- 8 - Niche avec Vierge : dans la façade Est de la Mairie (ancien presbytère).
- 9 - Façade en pierres de taille : remarquable par la qualité de taille de ses pierres jaunes, relativement rares sur notre commune, et qui provenaient généralement de St Denis de Cabanne.
- 10 - Cheminée d'usine : autrefois utilisée pour la machine à vapeur de l'usine de tissage qui était installée en plein bourg (Ets Sirot). Construite en briques.
- 11 - Poulies sous toiture : détail insignifiant de la vie quotidienne du passé, ces poulies étaient fort utilisées pour monter tout objet dans les étages, particulièrement dans les greniers.
- 12 - Pigeonniers : de différentes compositions (pierre, bois) et de différentes formes selon les maisons.
- 13 - Génoise : frise composée de tuiles canal superposées sous la toiture (élément décoratif). D'autres maisons du bourg possèdent à cet emplacement des corniches en pierres jaunes taillées.

- 14 - Fenêtres de boutiques : la boutique était une pièce semi-enterrée où se trouvait le métier à tisser à bras, jusqu'au XXème siècle. Les fenêtres sont très caractéristiques, de forme rectangulaire plus grande qu'une fenêtre de cave, et toujours au ras de sol.
- 15 - Source des Chavannes : petite source naturelle canalisée par les riverains dont le débit s'est un peu réduit par l'écrasement d'une partie des canalisations. Ne s'est jamais tarie.
- 16 - Anciennes écuries de la Coop : très vieux bâtiment où était autrefois cuit le pain.
- 17 - Sortie d'évier : à remarquer la pierre où s'écoulait l'eau, directement dans la rue, et au-dessus la pierre taillée pour laisser passer le jour.
- 18 - Voûte en pierres : de belle facture, avec pour originalité l'alternance des pierres jaunes et roses.
- 19 - Date du bâtiment : sur la façade des bureaux de l'usine Carret, date de construction de la maison réalisée en bois sculpté : 1875.
- 20 - Voûte fermée : on voit nettement les pierres de la voûte condamnée il y a fort longtemps, remplacée par une porte et une fenêtre.
- 21 - Mare en contrebas de la route : petite serve alimentée par une source qui a la particularité d'être creusée profondément sous la route des Grandes Terres, avec une belle voûte de pierres.
- 22 - Bassin : alimenté par la récupération des eaux pluviales. A noter les nombreuses mares, serves, boutasses ou même rouissoirs, autant que de puits sur toute la commune. L'eau est omniprésente, pas très profondément sous terre.
- 23 - Soupiraux en pierres jaunes : pour l'aération et l'éclairage des caves, réalisés en pierres jaunes taillées.
- 24 - Panneau indicateur : très vieux panneau indiquant la distance avec les communes voisines et les directions.
- 25 - Vieilles publicités : deux plaques de fer rouillées qui étaient des publicités pour des machines agricoles.
- 26 - Anneaux scellés dans les façades : il subsiste encore quelques anneaux que l'on utilisait pour attacher les chevaux (ou les bœufs).
- 27 - La Croix des 4 croix en pierre de Volvic et fonte, sur un piédestal mouluré, croix simple de section carrée, chanfreinée avec embouts en pointe de diamant soulignés par une moulure. Décor : Christ en fonte peinte posée sur une console. Inscription : « A Jésus/rédempteur/La Gresle reconnaissant/Mission 1896(ou 1898) ».
- 28 - La Croix de la place (déplacée sur le petit square) : en calcaire jaune, fer profilé et fonte de 6,30 m de hauteur. Croix constituée par l'assemblage de deux fers terminés par des palmettes, décor de pampres et épis de blé, couronne d'épines rayonnante, trois hautes volutes rentrantes en console.
- 29 - La Croix de Ronchevol : en calcaire jaune, hauteur 3,30 m. Entablement en cavet droit. Fût octogonal sur embase avec simple chapiteau, croisillon octogonal avec nervures rayonnantes aux embouts. Inscription « Benoît Chermette 1880 ».

*Croix, voûtes, façades en pierres de taille...
hmm... mais pourquoi une oasis parmi
cet héritage du passé ?!*



le 23 Janvier 1938
Présents. M.M.
Brochard et

1938... 30... sous la Présidence de M. Domelung Maire

**Affaire LA GRESLE
OASIS**
Pièces jointes au dossier

Banque
Mille
présente
u -

L'OASIS

création de la maison de retraite :
une histoire de solidarité



Asile Brosse
main vieillards

C'est en 1932 que Monsieur Benoît Brosse propose à la commune de léguer à sa mort sa maison d'habitation et les 7000 m2 de terrain qu'il possède en plein bourg, pour la création d'un asile de vieillards. Il décède en 1934. La commune hérite de ses biens, à condition de réaliser dans les 5 ans un asile pour un minimum de 4 personnes : un vrai challenge pour les conseillers municipaux d'alors qui se demandent s'il vaut mieux aménager rapidement les locaux ou reconstruire pour accueillir davantage de pensionnaires...

de Monsieur
Monsieur le
de l'Instruct
Etat; a pris d
la création
ation serait
création
s donateurs
ts malades, les
et non un Hospi
rait mieux aux
ssier et par
é a la demande de
du Conseil Muni-
s seraient ins-

Les différentes études (déjà !), les délais nécessaires pour les travaux (déjà !) et le coût estimé à 310 000 F subventionnés à 50 %, les ont dissuadés d'entreprendre une rénovation trop importante avant l'ouverture, car le délai de 5 ans s'écoulait, et il ne fallait pas perdre le bénéfice de la donation. Quelques menus travaux d'aménagement ont été effectués, pour 18700 F, financés par des dons et legs.

aité a la commune
s qu'elle doit
rables, comporte
Etablissement devra
du donateur et
eil
les explications de
projeté, restant
les deux sexes

Les premiers délégués municipaux chargés de gérer l'asile étaient Messieurs Bouquin (déjà !) Gustave et Sabatin (déjà !) Louis.

n espèces comme en
nagement d'Etablis-
oir les enfants
es ou les vieillards
rieuse de la Commune.
esprit et a la volonté
unaniment d'accord
la création d'un simple
seront inscrites au

Dès 1934, les dons affluent, chacun offrant ce qu'il peut : de l'argent, des lits garnis, de la vaisselle, du linge... mais aussi des legs très importants.

- Parmi eux :
- en 1937, Mr Léon Chavany laisse sa propriété agricole de Cholleton ainsi qu'un livret de caisse d'épargne et des valeurs diverses pour l'édification de l'hospice,
- en 1940, Mr et Mme Chabat font un don de 65 000 F, de 40 000 F en 1950, Mulsant et la Chaussionnière), près de 75 ha et des valeurs pour 900 000 F,
- en 1948, Mme Louis Mercier offre 100 000 F,
- en 1951, Mme Destre donne par testament sa propriété au Château, 16 ha de terrains et tout ce qu'elle possède,
- en 1953, Mr Pilon lègue sa maison au bourg...

Vous pouvez trouver les noms de ces généreux donateurs sur la plaque de marbre fixée au mur de la salle du conseil, sous l'intitulé « bienfaiteurs de la commune ».

Chacun se sent concerné et c'est ce formidable élan de générosité et de solidarité qui aura permis d'ouvrir, de moderniser et d'agrandir au fil du temps ces bâtiments où vivent nos aînés.

Ouverture officielle de l'asile communal de vieillards le 1^{er} décembre 1938

La commune espérait au départ confier la gestion du service à une congrégation de religieuses, mais le petit nombre de pensionnaires ne suffisait pas à occuper les trois religieuses qui auraient pu s'installer au village. Il a alors été décidé de recruter du personnel civil, et c'est ainsi que Melle Marguerite Thomas, infirmière hospitalière a été nommée pour la direction de l'asile. Mme Corneloup avait offert ses services bénévolement pour faire la cuisine et pour aider.

approuver cette décis
toutes les dispositions
nement, notamment
ment des locaux, l'achat
onnel, pour assurer le
sement ..

me lecture d'une circula

L'« asile » a ouvert avec une capacité de 4 lits, passée rapidement à 12 lits après la guerre. En 1976, « l'hospice » peut accueillir 23 personnes, après des longs travaux d'agrandissement et de modernisation financés par la vente des fermes qui étaient louées jusqu'alors. En 1990, ce sera « la maison de retraite » qui s'agrandira encore pour pouvoir recevoir 40 pensionnaires.

Le prix de la journée d'hospitalisation était de 11 F en 1942, l'infirmière pouvait donner des soins à la population qui en avait besoin.

*une a
une
da
es par
milliards
et-dessus
1^{er} juin 1942.*

qu'aura effet à partir du



DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT
ROANNE
MAIRIE
de
LAGRESLE

LAGRESLE, le *21 mai* 1942

Direction de la Santé

Service de
l'Infirmière assistante
Tarif homologué

1° A l'Asile

- Soins conseils applications . . . 3.fros
- Piqure S.C. 3."
- Piqure I.M. 5."
- Analyse d'urine 3."
- Pansement (variable) 3. à 10fros

2° A Domicile

- Soins conseils applications . . . 5.fros
- Piqure S.C. ; ; 5."
- Piqure I.M. - 7."
- Lavage de vessie 8."
- Pose de sangsue 7."
- Pansement (variable) 5. à 15 fro



Réduction pour les familles nombreuses
Réduction pour les soins donnés en série
soins gratuits aux indigents.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité -

Séance ordinaire du 31 mai 1942

Regulièrement convoqués le 29 mai 1942
 membres du Conseil Municipal
 en séance ordinaire

La Secrétaire
 du
 Bureau
 d'Administration
 de la
 Commune

En 1959, une réforme de la législation hospitalière pose la municipalité face à une nouvelle décision difficile à prendre : soit se rattacher à un établissement existant, soit devenir un établissement public indépendant. C'est cette dernière solution qui sera choisie, afin de pouvoir rester maître de l'établissement.

C'est pour cette raison que depuis, le Maire de la commune est Président du Conseil d'Administration de la maison de retraite.

Un décret du 18 mars 1963 publié au Journal Officiel du 22 mars donne donc « l'indépendance » à « l'asile », ce qui a pour conséquence de transmettre tous les biens donnés pour cette œuvre, à savoir :

- le bâtiment hospitalier
- 4 bâtiments d'exploitation agricole
- 83 ha 31 a 50 ca
- et le solde créditeur de 8 499, 77 F....

La commune est alors libérée de la gestion, qu'elle assurait jusqu'à cette date : recrutement des infirmières, salaires...

Nous avons retrouvé les noms d'un certain nombre d'infirmières qui ont officié à l'Oasis :

- Melle Marguerite Thomas
- Melle Poussier en 1946
- Mme Marcellin
- Mme Couturier
- Melle Yvonne Remontet en 1957
- Mme Vermorel
- Melle Paulette Brégriroux

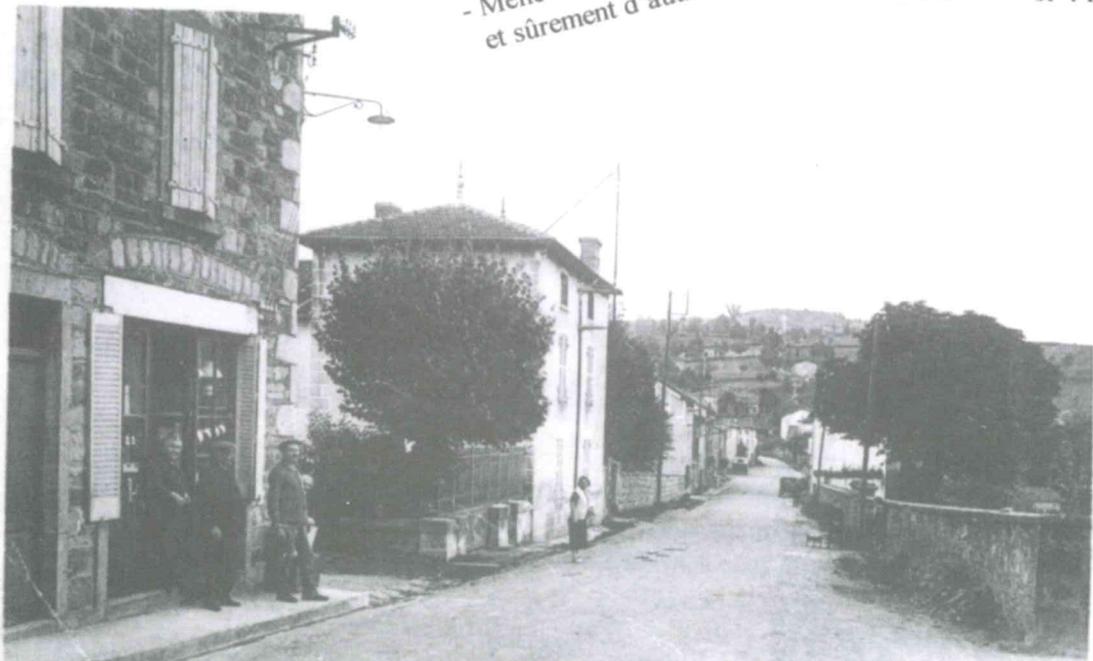
et sûrement d'autres dont les noms ne sont pas sur les registres.

1944-59
 306
 e a

évaluation
 au
 Sports
 municipale
 de
 sur
 terrain
 les
 D'avant :



la seule
 observati
 on ord
 Ma
 du 7 Mars
 avaient été
 être définitive
 de la Seine
 le Maire
 un seul exemple

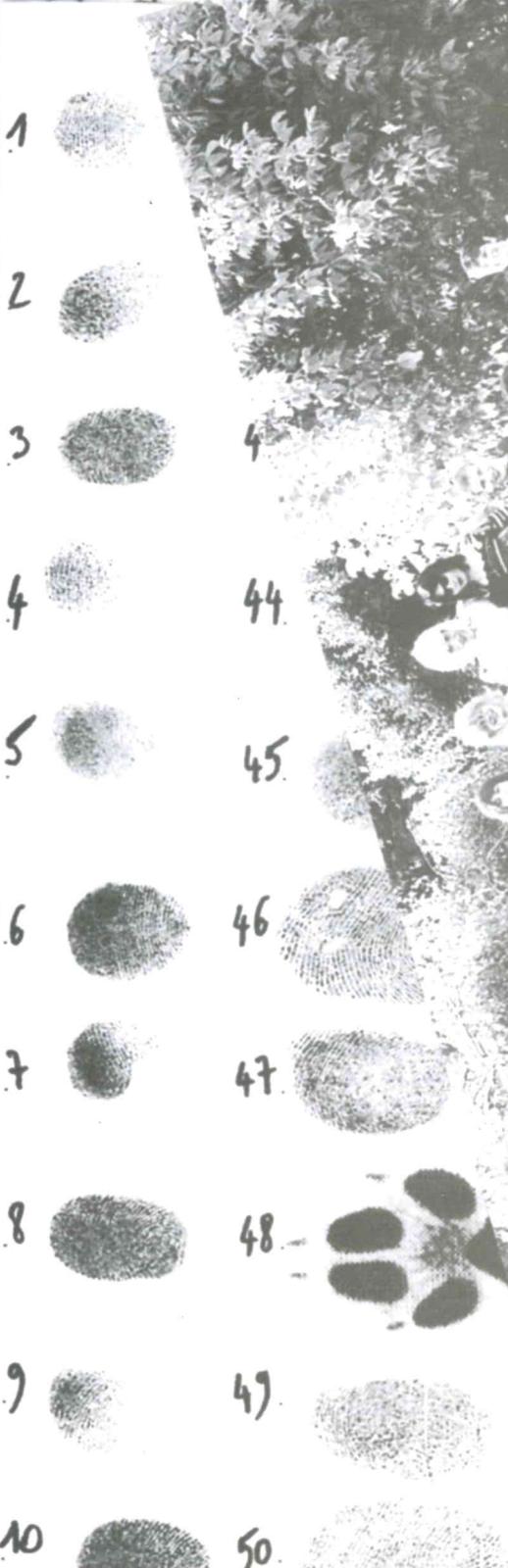


LAGRESLE (Loire) — Rue de l'Hôpital

PHOT. COMBIER MACON

Coll. Brisebras-Chavanis

Relevé d'empreintes



Classes en 3

PROCES-VERB

L'AN deux mille trois le quinze decem
à onze heures

NOUS : *Sherlock Poireau*
Commissaire des visio

AFFAIRE :

La Gresle

OBJET :

AUDITION
du nommé
BOUQUIN
Joseph

*Président de la
Commission
Environnement,
Fleurissement, Eau,
Assainissement*



Poursuivant l'enquête menée à *La Gresle*,
Vu les articles 53 et suivants du code de procédure pén
Faisons comparaitre *Bouquin Joseph*

SUR LES FAITS :

QUESTION : *Un prélèvement de terre au lieu-dit Rochard prouve que les lieux ont été fraîchement remués et récemment recouverts ! Que se cache-t-il là-dessous ?*

REPONSE : Il s'agit de notre ancien dépôt d'ordures, qui avait été autorisé par arrêté préfectoral le 10 juin 1974, et pour lequel l'inspecteur départemental des sites classés a pris la décision réglementaire de fermeture le 14 juin 1999 dans le cadre de la loi sur les décharges sauvages non contrôlées. Nous avons définitivement fermé le 31 décembre 1999, car malgré le haut grillage de clôture, ce lieu isolé continuait à recevoir des déchets de toutes natures. Le problème des ordures, de plus en plus important dans notre société de consommation, génère une redevance en hausse, malgré le tri sélectif et l'apport aux déchetteries.

La réhabilitation de la décharge a commencé en 2001 par une étude obligatoire par un cabinet spécialisé (coût 4 924 euros HT). C'est ensuite l'entreprise Larue de Vougy, pour un coût de 33 660 euros HT, qui a assuré le réaménagement qui consistait en un défrichage et déboisement pour étendre le site et ainsi atténuer les pentes, la création d'un fossé d'écoulement au pied du dépôt, la création d'un merlin de 70 m de long pour éviter les arrivées d'eau du chemin, et une couverture totale de 40 cm d'épaisseur de terre végétale. Ceci a nécessité le transport de 1300 m3 de terre végétale ! La végétalisation de la plateforme et des talus a permis une intégration paysagère très rapide, et une clôture a été faite près des prairies voisines. Nous remercions les propriétaires riverains pour leur compréhension au cours de ce chantier, dont le coût final pour la commune sera de l'ordre de 14 000 euros, compte tenu des subventions de 55 % du Conseil Général et de 25 % de la Région. C'est un point noir qui disparaît à tout jamais du paysage.

Notre commission environnement s'occupe aussi du fleurissement de la commune, pour lequel nous avons obtenu en 2003 au concours départemental une note de 17/20, et un classement honorable de 5^{ème} dans notre catégorie. Il faut signaler aussi les particuliers qui participent avec de bons résultats : Mr et Mme Louis Mainard sont hors concours depuis plusieurs années, Mr et Mme Charles Chavany sont 17^{ème} (sur un grand nombre d'inscrits), Mr et Mme Georges Carret reçoivent les encouragements, la maison de retraite l'Oasis est 3^{ème} et le quartier du Château est 7^{ème}. Félicitations à tous.

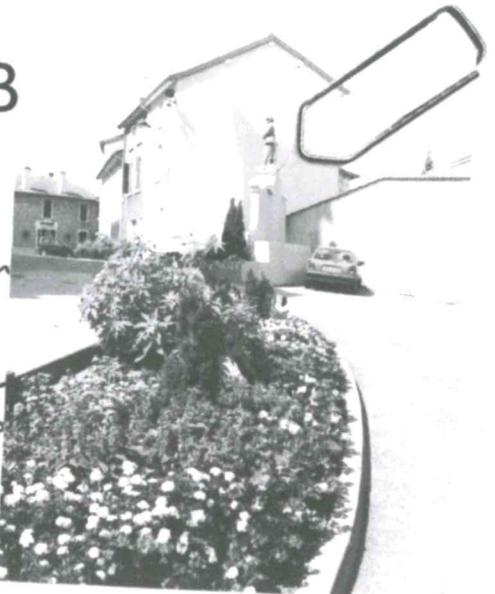
Malgré les difficiles conditions climatiques de cette année, nous avons reconduit notre concours local, mais, après plus de douze ans d'existence, des changements seront nécessaires. N'oublions pas que « fleurir c'est accueillir », et que c'est aussi une manière de donner une identité à notre village

e faite par lui-même, l'intéressé persiste et signe le présent ave

Bouquin Joseph

Commissaire Poireau

S. Poireau



AFFAIRE :

La Gresle

OBJET :

AUDITION
du nommé
DECHAVANNE
André

Président de la
Commission
Voirie communale



S-VERBAL

quinze décembre

*Rock Poireau
Commissaire des visionnaires*



Poursuivant l'enquête menée à *La Gresle*,
Vu les articles 53 et suivants du code de procédure pénale,
Entendons *Dechavanne André*

SUR LES FAITS :

QUESTION : *Plusieurs personnes prétendent avoir vu quelqu'un faucher dans le village. Certains disent qu'il aurait même un complice...*

REPOSE : Je ne peux que confirmer cette information, sans omettre de vous signaler que le fauchage est obligatoire sur tous nos chemins communaux, d'une longueur de 80 km environ. Ce sont nos deux employés communaux, Jean-Paul Déchelette et Pierre Accary (à mi-temps), qui sont chargés de l'entretien des chemins : fauchage des talus, curage des fossés...

Depuis deux ans et demi déjà, la commission voirie travaille sans relâche pour maintenir nos chemins en bon état, pour faire goudronner ou reprendre les parties les plus mauvaises. En 2003, nous en avons entretenu 1455 m (la Madone, Rochard, Girard, les Brosses) pour une somme de 48 411,75 euros, et nous prévoyons pour 2004 une longueur de 1635 m pour un budget de 36 395,82 euros.

Nos employés municipaux, outre ce travail de voirie, participent beaucoup à l'entretien des bâtiments communaux et à de nombreux travaux d'amélioration et d'embellissement du village (sécurité, fleurissement...). Nous avons donc acquis ces deux dernières années du matériel destiné à gagner du temps et faciliter le travail :

- un petit camion benne, pour économiser le tracteur,
- une gyro-broyeuse, pour faucher l'herbe et entretenir les chemins de randonnée,
- une pompe à eau et les accessoires d'arrosage : en pompant l'eau à l'étang du château, nous réalisons des économies et nous gagnons du temps,
- un moteur hydraulique, une saleuse, un poste à souder, une tailleuse de haies, une brouette, une tondeuse Wolf tractée, divers outillages, et des barrières de sécurité pour les étangs Delêtre et du Château.

Le travail d'entretien des chemins est répétitif, fastidieux : il suffit d'une seule grosse pluie pour anéantir les efforts précédents. Nous réalisons depuis quelques mois des traversées de route en béton sur les portions à forte pente de façon à éviter le ravinement.

Cette année, nous rendons hommage à Marius Pradet, qui vient de nous quitter après une trop brève retraite, à l'âge de 63 ans. Marius a été de longues années employé à la voirie, et nous ne l'oublierons pas, perché sur son tracteur quel que soit le temps, avec son souci de déneiger le plus tôt possible même les maisons les plus isolées... Marius, idole des enfants, qui ont tous voulu un jour ou l'autre être cantonnier, comme Marius. Marius, qui malgré la maladie, a continué de s'occuper de la voirie en étant « membre extérieur » de la commission communale, avec sa parfaite connaissance de la commune.

Après lecture faite par lui-même, l'intéressé persiste et signe le présent avec nous.

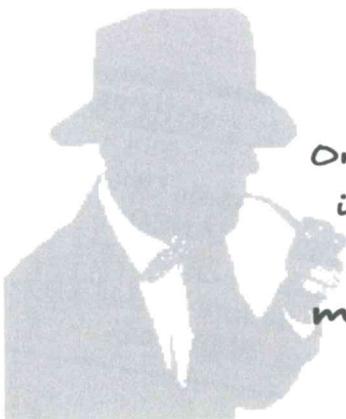
Mr Dechavanne André

Commissaire Poireau

S. Poireau

Manifestations
susceptibles de troubler
l'ordre public

	MANIFESTATION	SOCIETE ORGANISATRICE
4 janvier 2004	Concours de belote	Etoile Gresloise
31 janvier 2004	Repas chevreuils	Sté de chasse "La Montagnarde"
8 février 2004	Concours de belote	A.P.E.L
11 février 2004	Trophée gorilles-kangourous	Tennis Club de La Gresle
13 février 2004	Tournoi de basket 3 X 3	Les Strapontipontins
2 mars 2004	Soirée des classes	Entente Amicale Gresloise
13 mars 2004	Foire à l'andouille	Les classes en 4
20 mars 2004	19ème Marche de l'andouille	Comité des Fêtes
21 mars 2004	Ouverture de la pêche, étang du château	Sou des Ecoles
3 avril 2004	Concours de pêche	Comité des Fêtes
24 avril 2004	Représentation théâtrale	A.P.E.L
24 avril 2004	Expo : nounours et Cie	Bibliothèque
5 et 6 juin 2004	Fête de la musique	Comité des Fêtes
12 juin 2004	Concours de boules souvenir Henri Rabut	Les classes en 4
19 juin 2004	Portes Ouvertes école Ste Jeanne	Comité des Fêtes
26 juin 2004	Tournoi interne de doubles	A.P.E.L
27 juin 2004	Concours de pétanque	A.P.E.L
30 juin 2004	Concours de pétanque	Tennis Club de La Gresle
3 juillet 2004	Brocante Pro et Vide-greniers	Entente Amicale Gresloise
4 juillet 2004	Ball Trap	Etoile Gresloise
17 et 18 juillet 2004	Challenge Muguet 4ème division	Comité des Fêtes
7 août 2004	Concours de pétanque Laurent 3e et 4e div.	Sté de chasse "La Montagnarde"
10 août 2004	Fête des classes	Amicale Boules
14 août 2004	Marché de Noël, Fête des lumières	Amicale Boules
18 septembre 2004	Loto	Comité des Fêtes
4 décembre 2004		Les classes en 4
5 décembre 2004		Comité des Fêtes
		Sou des Ecoles



Ordre public ...
impôts, budget, finances ...
travaux, sécurité ...
mais oui, bien-sûr ! ...

ENTRETIEN AVEC M. SABATIN, MAIRE DE LA GRESLE



- Bonjour Monsieur le Maire, je vous remercie d'être venu pour prendre connaissance des conclusions de l'enquête dont vous m'avez chargé. Votre inquiétude était fondée, vos responsabilités sont importantes. Comment les percevez-vous ?

- Il est vrai que le Maire est responsable de tout, partout, vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Il est des domaines où je peux prévoir, anticiper, maîtriser : par exemple, le budget où je peux, et je dois éviter les dérapages importants.

Par contre, même si je prends, en mon âme et conscience et en fonction des textes, toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ou les incidents, où s'arrête ma responsabilité pour la voirie, la maison de retraite, l'ordre public ?

A noter aussi qu'une avalanche permanente de réglementations et de normes ne me facilite pas la tâche.

Je suis en permanence sur la corde raide car les « gros ennuis » n'arrivent pas que chez les autres .

Alors, avec un peu d'expérience et pour ne pas fonctionner aux « anti-stress », je me suis armé de beaucoup de philosophie et de recul.

- J'en suis arrivé aux mêmes conclusions que vous, mais je tiens à vous rassurer : mon enquête m'a permis de découvrir certaines situations dans lesquelles vous ne pouvez pas, en toute bonne foi, être mis en cause. Par exemple, vous pourriez difficilement être responsable de toutes les naissances survenues cette année, ni même responsable de la sécheresse de cet été, n'en déplaise à certains de vos concitoyens qui pensent que le maire fait la pluie et le beau temps dans sa commune.

Voilà, avec votre accord, je considère cette affaire comme classée.

AFFAIRE
LA GRESLE 2003
A ARCHIVER

COMMISSION D'ENQUETE :
Mélanie BLANCHARD, Isabelle DUGELET,
Ludovic DUMAS, Didier FRANCOIS-PIERRE,
Richard GARCIA, Vanessa PRADET,
Hélène TRICHARD, Bernard TRY et ...
Sherlock POIREAU.

